

PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017**

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 mars 2017, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte  
Richard Pépin  
Danielle Woolley

Pierre Bertrand  
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire du 13 mars 2017 ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-03-29

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mars 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017**

17-03-30

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 février 2017.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

17-03-31

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le directeur général / secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de février 2017, pour la somme de 3987.66\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 ET SES AMENDEMENTS**

17-03-32

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 et ses amendements, au courant du mois de février 2017, pour la somme de 4 392.65 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 5.3 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4643 à 4669 :

17-03-33

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
<b>PAIEMENTS EN LIGNE</b>			
	BELL CANADA	262.58	SERVICE TÉLÉCOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	38.13	SERVICE TÉLÉVERTISSEURS
	HYDRO-QUÉBEC	478.67	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 590.32	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 524.92	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 889.90	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	8 642.94	DÉPÔTS DIRECTS
	<b>TOTAL PAYÉ EN FÉVRIER 2017</b>	<b>19 427.46</b>	
4643	GESTION CONSEIL LL	2 242.01	POLITIQUE MADA - 4E DE 5 VERSEMENTS
4644	Annulé		
4645	PETITE CAISSE LUCIE CÔTÉ	160.20	DÉPENSES DE LA PETITE CAISSE
4646	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	51.74	FORMATION - ENTENTE AVEC LES PROMOTEURS
4647	SIMAG INFORMATIQUE	1 319.91	ACHAT ET INSTALLATION D'UN ORDINATEUR
4648	PG SOLUTIONS	246.05	INSTALLATION DE LOGICIELS SUR NOUVEAU PC
4649	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	157.19	LIVRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE
4650	CENTRE D'ENQUÊTES CIVILES DU QUÉBEC	23.00	RECHERCHE D'ADRESSE
4651	CORPORATE EXPRESS	364.16	FOURNITURES DE BUREAU
4652	CAROLE ROBITAILLE	114.92	ACHAT DE LAMPES DE POCHE - SECURITÉ CIVILE
4653	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	112.73	TESTS D'EAU HSJB
4654	CENTRE D'HYGIÈNE	108.31	PRODUITS MÉNAGERS
4655	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QC	3 038.46	IMMATRICULATION DES VÉHICULES
4656	LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ LUMITECH	518.31	REMPLACEMENT ET ACHAT D'AMPOULES POUR LES LUMINAIRES
4657	POMBERIE DES MONTAGNES DU NORD	345.71	RÉPARATION DE LA TOILETTE - SALLE DE CONSEIL
4658	ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUN. DU QC	682.95	INSCRIPTION AU CONGRÈS 2017 DE L'ADMQ
4659	ÉNERGIES SONIC RN S.E.C. (400)	1 230.55	HUILE A CHAUFFAGE GARAGE: 842.68, CASERNE: 387.87
4660	ROY SIMS DISPLAY AGENCY INC.	658.35	PRÉSENTOIRS POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE
4661	PYROMONT	155.22	REPLISSAGE APPAREIL RESPIRATOIRE - DEC.2016
4662	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICES ANALYSE D'EAU
4663	ANNIE LAROCQUE	32.40	FRAIS DE DÉPLACEMENT
4664	HUGUETTE DROUIN	107.46	FRAIS DE DEPLACEMENT: 82.53 ACCESSOIRES CADRES: 24.93
4665	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	4 392.65	TRAVAUX D'URGENCE SUR CERTAINS CHEMINS
4666	EXCAVATION D.M.O.	5 269.69	DÉNEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE, 5E VERS.
4667	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD, 5E VERS.
4668	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	493.43	DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS, 5E VERS.
4669	VILLE DE MONT-TREMBLANT	385.17	CHARGEURS POUR RADIOS
	<b>TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE MARS</b>	<b>37 738.48</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 5.4 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017

17-03-34

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de février 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.5 **APPROBATION DE L'ETAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR  
DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHERIR LORS  
DE LADITE VENTE**

17-03-35

**CONSIDÉRANT QUE** des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm désire protéger ses créances;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 1er juin 2017 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

**POUR CES MOTIFS**, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

Numéro de matricule :	2389-48-9072
Numéro de lot :	11-22A, 10-16, / rang 2
Numéro de matricule :	2692-19-0731
Numéro de lot :	5 / rang B

**QUE** ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

**ET**

**QUE** le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2017, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.6 **CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE**

17-03-36

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment et environnement responsable des travaux publics ci-après appelée l'inspectrice municipale a manifesté certaines attentes au niveau de ses conditions de travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a demandé au directeur général d'analyser les conditions de travail de l'inspectrice municipale et de faire ses recommandations ;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse a été faite en lien avec les municipalités avoisinantes ainsi que la MRC des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice municipale coordonne plusieurs dossiers concernant la voirie et l'urbanisme à diverses étapes de projet incluant les activités du personnel et des fournisseurs reliés à ces projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail de coordination des dossiers de voirie et d'urbanisme effectué par l'inspectrice municipale occasionne une économie comparativement à la structure organisationnelle antérieure;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des tâches effectuées par l'inspectrice municipale, ses compétences professionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de travail du personnel date de 2012 et que celle-ci mériterait d'être revue sur certains aspects;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire parfaire les habiletés de l'inspectrice municipale dans la gestion de ses dossiers et assurer une relève;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité

- De modifier le titre de l'inspectrice municipale pour le titre de coordonnatrice de l'urbanisme et de la voirie / inspectrice en bâtiment et environnement;
- D'ajuster le salaire de l'inspectrice municipale par une augmentation de 6.44% rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- D'augmenter son nombre de vacances annuelles à 3 semaines par année.

- adoptée à l'unanimité des conseillers —

5.7 **RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION**

17-03-37

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Montcalm adhère au Régime de retraite des employés municipaux du Québec depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des employés éligibles participe au volet à cotisations déterminées à un taux de 5.5% du salaire admissible;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité cotise à part égale avec l'employé jusqu'à un maximum de 5.5%;

**CONSIDÉRANT QUE** les taux de cotisation n'ont pas été révisés depuis l'adhésion de la Municipalité en 2010.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'augmenter le taux de participation de l'employé et de l'employeur à 7 % rétroactif au 1 janvier 2017.

- adoptée à l'unanimité conseillers –

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Denis Courte**, conseiller responsable de la voirie, mentionne qu'avec les extrêmes de température de plus en plus fréquents, la municipalité sera plus vigilante afin de prévenir certaines problématiques au niveau des dommages causés aux routes à cause des fortes pluies.

Il informe le conseil que suite à la rencontre avec le MTMDET, il est fort probable que les travaux de réparation des ponts Hale et Balsam soient réalisés cet été ou au début de l'automne. Il mentionne qu'il va être important de s'assurer avec le Ministère des transports que lors des travaux de réparation

d'une des assises du pont Balsam, que l'on ne reproduise pas la problématique du pont de la décharge du lac Charest.

**Richard Pépin**, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'il a planifié une rencontre avec Daniel Ladouceur responsable de la sécurité civile au MSP pour lui présenter le nouveau directeur municipal de la municipalité. Monsieur Pépin mentionne également qu'il souhaite avoir les plans de mesures d'urgence déposés sur un réseau de type « nuage informatique » afin d'accroître leur disponibilité et faciliter leur mises à jour.

**Danielle Woolley**, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'elle a une rencontre à Ste-Agathe dans la semaine du 19 mars dans le cadre du programme Sentinelle. Il s'agit d'une formation sur la violence conjugale.

**Huguette Drouin**, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, souligne qu'elle a assisté à deux rencontres à la MRC pour des projets culturels en 2017. Le premier « *Je participe 2017* » un projet de mobilier urbain sur le corridor aérobique et le deuxième : « *trésors culturels* ».

**Steven Larose**, maire, confirme que le député Yves St-Denis a annoncé que les travaux du pont Hale et Balsam seront effectués en 2017. Ces travaux occasionneront des fermetures qui seront coordonnées avec le MTMDET et communiquées aux résidents afin d'en minimiser les impacts.

Il mentionne qu'un nouveau logiciel (Beyond) sera acheté prochainement par la MRC pour la gestion des mesures d'urgences avec des licences par municipalité.

Il annonce que le député David Graham a confirmé une subvention de 25 000\$ pour l'aménagement d'un lien entre les Habitations Steven Jake Beaven (HSJB) et le centre communautaire incluant un aménagement de type aire de rassemblement.

Il mentionne que la municipalité est actuellement en processus d'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette.

Il mentionne que le ministère a révisé sa politique au niveau du compostage des matières organiques et que la Municipalité de Montcalm n'a plus l'obligation d'offrir un service de collecte de compostage à chaque porte (bacs bruns). Cependant la municipalité doit sensibiliser les citoyens à composter à partir de leur résidence. Le conseil devra se prononcer sur la méthode de compostage qui sera retenue par la Municipalité.

Il informe qu'il a assisté à un comité de sécurité publique le 13 mars et que huit nouveaux effectifs vont s'ajouter au niveau de la Sûreté du Québec dans les Laurentides et que les trois priorités qui ont été retenues pour 2017-2018 sont les cellulaires au volant, les stupéfiants et la protection des lacs (incluant la location à court terme).

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

S/O

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-1-2017 RÉGISSANT LA CONSTRUCTION DE RUES ET LEUR CESSION**

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Denis Courte, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 321-1-2017 régissant la construction de rues et leur cession.

8.2 **PROGRAMME D'AIDE A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) – RAPPORT DE DÉPENSES 2016**

17-03-38

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 34,076 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur la Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 **REVENDEICATION AUPRES DU MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS RELATIVEMENT AU PONT DU CHEMIN LAROSE – DÉCHARGE DU LAC CHAREST (P-00432)**

17-03-39

**CONSIDÉRANT QUE** le pont suivant, Pont du chemin Larose – décharge du lac Charest (P-00432), sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, est sis sur le territoire de la municipalité de Montcalm ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont dessert certains secteurs populeux et dont la fermeture entraîne l'isolement absolu des citoyens sans issue possible, et spécialement empêchant l'accès des véhicules d'urgences et des services municipaux essentiels ;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit ministère a procédé à des travaux de réfection en 2012 sur le **pont de la décharge du lac Charest** (P-00432) causant ainsi un rétrécissement important du lit du ruisseau et des débits d'eau, provoquant la fermeture complète dudit pont depuis 2014 en période printanière et isolant totalement des citoyens du secteur, dont plusieurs résidents de la ville de Barkmere;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Larose est emprunté fréquemment par les transports forestiers, lesquels nous sont imposés par les interventions forestières commerciales et non-commerciales sur les terres publiques dans le secteur des Laurentides (gestion: UAF 6151 et 6152);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a fait parvenir en mars 2016 la résolution 16-04-66 demandant un plan d'action concret pour la réfection de ce pont ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis, la Municipalité de Montcalm a reçu une lettre du Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports daté du 14 juin 2016 mentionnant que le MTMDET venait d'installer des contreventements pour prévenir le déversement des poutres, ce qui permet la stabilité de la structure lors des crues;

**CONSIDÉRANT QUE** la problématique soulevée par la Municipalité de Montcalm en mars 2016 en est une de rétrécissement important du lit du ruisseau et des débits d'eau, provoquant la fermeture complète dudit pont

puisque l'eau coule au-dessous de celui-ci empêchant toute circulation véhiculaire incluant les services d'urgence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de faire parvenir au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports une demande pour avoir un plan d'action concret pour la réfection du pont du chemin Larose – décharge du lac Charest (P-00432) permettant de corriger la problématique d'inondation dudit pont ;

Que la présente résolution soit acheminée à la Ville de Barkmere ainsi qu'au député de la circonscription d'Argenteuil, Monsieur Yves St-Denis.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## 9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

9.1 S/O

## 10. **LOISIRS, CULTURE ET EVENEMENTS**

### 10.1 **CAMP DE JOUR D'HUBERDEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Huberdeau offrira un camp de jour en collaboration avec la compagnie Gestion Vincent & Limoges Inc. ;

17-03-40

**CONSIDÉRANT QUE** le coût d'inscription pour les parents sera le même que l'an dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du camp de jour est de 12 000 \$ moins une subvention des loisirs de Huberdeau de 4 000\$ pour un total de 8000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les loisirs d'Huberdeau donnent la subvention pour les enfants des municipalités d'Huberdeau, d'Arundel, de Montcalm et de Barkmere ;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant que la Municipalité devra assumer variera selon le nombre de jeunes inscrit au camp de jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Arundel, de Montcalm et de Barkmere ont jusqu'au début mars 2017 pour signifier leurs intentions à la municipalité d'Huberdeau quant à leur implication financière;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de sa politique de remboursement pour certaines activités hors-territoire, la municipalité de Montcalm accorde une aide financière substantielle à ses familles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Montcalm contribue au camp de jour d'Huberdeau et que sur preuve de la liste des inscriptions au camp de jour pour l'année 2017, la municipalité de Montcalm versera à la municipalité d'Huberdeau un montant par jeune équivalent au montant assumé par la Municipalité d'Huberdeau.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### 10.2 **AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN FEU D'ARTIFICES DANS LE CADRE DE LA FAMILI-FÊTE LE SAMEDI 5 AOÛT 2017**

17-03-41

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur la Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser un déploiement de feux d'artifices dans le cadre de la Famili-Fête le 5 août 2017 et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10. **VARIA**

Aucun nouveau sujet.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions a été offerte aux citoyens présents.

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-03-42

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de clore la séance du 13 mars 2017.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 162 (2) du Code municipal.

---

Steven Larose, maire

---

Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier